



Yens, le 9 mars 2020

**Préavis municipal 2020-01**

Demande de crédit de Fr. 66'000.- en vue de procéder à l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare.

**La Municipalité de Yens**

**au**

**Conseil communal de Yens**

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**1. Introduction**

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit de Fr. 66'000.- en vue de procéder à l'étude de la requalification des accès de la Gare MBC<sup>1</sup>, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare.

**2. Exposé des motifs**

Le schéma directeur des déplacements de 2016 intègre plusieurs mesures visant à réorganiser les déplacements et faire évoluer les comportements de mobilité au sein de notre localité.

Dernièrement, des travaux de sécurisation ont été entrepris aux abords du collège du Rossé et sur la rue du Petit-Carroz.

La Municipalité travaille en ce moment à la mise en place d'une zone 30km/h au niveau du coteau Sus-Vellaz, Boironne et Chanta-Merloz (procédure ouverte auprès de la DGMR). D'autre part, une étude est en cours en vue de réaliser la mise en séparatif des collecteurs d'assainissement EU - EC de la rue Miéville, de la rue du Carroz (route cantonale - RC60) et de l'impasse de la Quize, avec l'intégration de mesures visant à

---

<sup>1</sup> MBC Transports de la région Morges – Bière – Cossonay

améliorer le réseau dédié aux mobilités douces (création d'un trottoir le long de la RC60 notamment).

Concernant la Gare, des Conseillers ont interpellé la Municipalité quant à la possibilité de créer de nouvelles places de parc.

Des démarches ont été entreprises avec les MBC afin d'augmenter l'offre de stationnement au niveau de la gare et d'améliorer son accès en mobilité douce. Les MBC travaillent actuellement sur un projet de réfection complète de la gare (agrandissement des quais, déplacement des voies, création d'un passage piétonnier sous-voie, amélioration de l'accès pour les personnes handicapées).

L'ARCAM<sup>2</sup> est sur le point de terminer l'étude relative au concept régional de stationnement P+R dans le district de Morges. Cette étude débouche notamment sur le redimensionnement des parkings dédiés aux voitures (P+R), aux vélos (B+R) et aux deux-roues motorisés (2RM), dont, les installations de la gare MBC de Yens.

La Municipalité désireuse d'aller de l'avant en coordination avec les MBC sollicite du Conseil l'octroi d'un crédit d'étude afin d'établir les projets d'ouvrages et de suivre les procédures :

- Agrandissement du P+R actuel
- Requalification des deux arrêts de bus conformément aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- Amélioration de l'accès aux deux-roues (vélos et deux-roues motorisés)
- Optimisation de la sécurité pour les piétons et usagers des deux-roues (cheminements route de la gare : trottoir et bande cyclable, traversées, interfaces de mobilités au niveau de la gare)
- Intégration paysagère au niveau des espaces publics (esplanade de gare) et de ses abords (parking)
- Réfection de la route de la gare, avec mesures de modération du trafic
- Dépôt des demandes d'autorisations, de subventions et d'aides de co-financement (construction des P+R, B+R, 2RM et réfection de la chaussée de la route de la gare)
- Suivi des procédures.

Plusieurs préavis de demande de crédits d'investissement seront déposés relativement à la réalisation des travaux. Deux à trois étapes, (place de la gare – RC60 et ses abords, tronçon inférieur place de la gare - Outoz puis tronçon supérieur Outoz - Etang) seront nécessaires, compte tenu des impératifs financiers, de la coordination avec les MBC et de la volonté de réduire les coûts.

### **3. Informations et considérations**

#### Réfection de la chaussée et des trottoirs

Malgré l'entretien courant, l'état de précarité du tronçon de la chaussée Place de la Gare – Outoz - Etang (Km 5525 – 6230) est avancé. Le revêtement d'usure est l'objet d'un faïençage important et généralisé. Quelques carottages du revêtement et du corps de chaussée seront entrepris par un laboratoire routier spécialisé, de manière à vérifier les portances et à dimensionner le nouveau revêtement. Les éléments de voirie

<sup>2</sup> ARCAM Association de la région Cossonay – Aubonne - Morges

tels que les couvercles de chambres et les capes de vannes seront, cas échéant, remplacés ou pour le moins remis au profil.

La réfection portera sur une longueur de 705m pour une largeur moyenne de 5.90m. Le marquage à la peinture sera réfectionné et adapté à la nouvelle situation (voir Modération de trafic).

L'aménagement du trottoir de la route de la Gare date des années 1980, soit ~40 ans. Depuis lors, quelques réfections ponctuelles ont été réalisées. Les bordures abîmées et certains gueulards d'absorption des eaux pluviales devront être remplacés, en principe le revêtement des trottoirs sera remis à neuf.

### Eclairage public

La route de la Gare est équipée de ~15 lampadaires. Selon la LRou<sup>3</sup>, la mise en place, l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public est à charge de la commune territoriale, (comme les trottoirs). Dans le cadre général du projet, il est envisagé d'effectuer une étude lumino – technique, ainsi qu'une évaluation du remplacement des luminaires existants par un éclairage basse consommation.

### Modération de trafic

Au début des années 2000, la gare MBC a fait l'objet d'un réaménagement complet par ladite compagnie. La Municipalité avait saisi l'occasion de mettre en œuvre une modération du trafic de la RC60 dans ce secteur. Au droit de la place de la Gare, un seuil ralentisseur (modérateur de vitesse) avec passage piéton avait été aménagé. Plus loin, à droite en montant, un faux trottoir bordé de potelets métalliques (restriction de largeur) a été réalisé. En 2013, les arrêts du bus scolaire (montant et descendant, situés au droit de la gare) ont été équipés d'une signalisation par feux lumineux.

Sur la base des esquisses contenues dans le «schéma directeur des déplacements – 2016», le spécialiste en trafic proposera des mesures de modération de trafic optimisées et compatibles avec le développement des parkings de la gare. Malgré les restrictions imposées, il est de notoriété que la limitation de vitesse à 50Km/h dans le secteur du carrefour de la rte de la Gare avec le chemin d'Outoz n'est pas respectée. Le spécialiste mandaté étudiera les mesures de restriction complémentaires. Les travaux découlant de ces mesures et selon leur teneur, feront l'objet d'une procédure d'autorisation (enquête publique).

### Infrastructure

Hormis la réfection de surface proprement dite, l'étude traitera de l'état des infrastructures (assainissements, collecteurs, S.I., conduite d'eau, gaz, électricité, etc.). Un contact sera établi avec chacun des services concernés.

### Quatre parties d'ouvrage

Sur la base des premières discussions et des constats effectués entre les représentants de la DGMR, des MBC et de la Municipalité, un inventaire sommaire des travaux à entreprendre a été effectué. Les travaux envisagés sont de diverses natures. Ils s'articulent en 4 parties d'ouvrage justifiées comme suit :

- a) Réfection de la chaussée principale (analyse du revêtement existant, rabotage, nouveau revêtement et marquage lié - axe)
- b) Réfection des surfaces attenantes (surfaces bordières de raccordement - carrefours, trottoirs) de la RC60

---

<sup>3</sup> LRou Loi sur les routes ; art. 21 « L'éclairage est à la charge des communes ... »

- c) Mesures relatives au renforcement de la modération du trafic sur la route de la Gare (place de la Gare, quartier de la Gare), domaine public cantonal
- d) Développement des parkings de transfert aux abords de la gare MBC (P+R, B+R, 2RM).

#### Contour de l'étude

Le crédit d'étude permettra de mandater les spécialistes techniques dans le but d'établir le projet d'ouvrage, le dossier de demande d'autorisations et de proposer un échelonnement de la réalisation avec un étalement des investissements financiers.

Les investigations à savoir, le nettoyage et le contrôle télévidéo des collecteurs; la campagne de sondages et d'analyses des revêtements existants (carottage) permettront de définir plus précisément l'ampleur des travaux de réfection nécessaires. Les rapports d'investigations seront particulièrement utiles pour l'évaluation plus précise des coûts et dans les phases suivantes de développement du projet.

#### **4. Modalités financières**

Au stade des études préliminaires actuelles, l'enveloppe «travaux» des 4 parties d'ouvrage est estimée à Fr. 900'000.- HT (précision +/- 50%). La partie d'ouvrage a) (décrite ci-dessus) est subventionnable au taux de 32.4% pour notre commune. Les mesures b) et c) entièrement à charge de la commune ne sont pas subventionnées.

Les ouvrages d) seront répartis financièrement avec les MBC et pourraient bénéficier d'un co-financement étatique au taux de 50%. Cette aide est basée sur un crédit de Fr. 20.5 millions, ouvert par le canton, en faveur de l'aménagement des interfaces de transport de voyageurs et les créations – adaptations de P+R, B+R et 2RM.

Le montant du crédit d'étude est de **Fr. 66'000.-**, il se présente comme suit :

Ingénieur « trafic »	Fr.	27'900.-
Ingénieur civil	Fr.	26'000.-
Architecte paysagiste	Fr.	2'000.-
Laboratoire routier, sondages, analyse revêtements (Rte Gare)	Fr.	4'600.-
Curage, contrôle télévidéo de collecteurs	Fr.	5'500.-
<b>Crédit d'études (TTC)</b>	<b>Fr.</b>	<b>66'000.-</b>

La Municipalité propose de financer ce crédit par prélèvement sur le compte no 9282.3 «fonds de réserve routes» en 2021.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances et de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 66'000.- pour l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare,

d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale,

d'admettre que cette dépense soit amortie dès 2021 par reprise de réserve du compte 9282.3 «fonds de réserve routes».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2020.

Délégués municipaux :

M. Jonathan Lüthi, Municipal, en charge des Routes

M. Stéphane Boss, Municipal, en charge des Finances

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire



J.-L. André I. Blanc

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 11 mars 2020